



Mémoire du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent
Audiences publiques sur l'environnement
Projet de parc d'éoliennes à Saint-Damase - Saint-Léandre –Saint-Ulric

Le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de faire connaître les oiseaux et de contribuer à leur conservation. Fondé en 1979, le club rallie près de 180 membres au quatre coins du Bas-Saint-Laurent et un peu partout au Québec.

Le COBSL désire donner des préoccupations pour ce projet de parc éolien car il s'additionne à plusieurs nombreux autres projets dans la partie ouest de la ville de Matane.

Le COBSL a déposé un mémoire lors des audiences publiques du projet de Cartier Énergie éoliennes de Baie-des-Sables. Plusieurs recommandations, commentaires et affirmations figuraient dans ce mémoire.

Les inventaires et suivis données par le promoteur dans le présent projet se sont améliorés depuis les projets du Nordais à Cap-Chat et de ceux de Murdochville, et ce, grâce au mandat qui a été confié au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune dans les recommandations du BAPE du projet de Baie-des-Sables, afin que cet organisme gouvernementale (avec la collaboration du Service canadien de la faune également) "encadre" en quelques sortes la façon de réaliser les inventaires pour le projet d'aménagement éolien au Québec. Cependant, plusieurs lacunes demeurent dans la description du milieu biologique, l'évaluation des impacts et les mesures pour éviter ses impacts, les atténuer et faire le suivi de ceux-ci et apporter des correctifs aux besoins.

Premièrement, il s'avère particulier dans les échanges tenus lors des audiences et dans la publication retrouvée dans les médias, d'attendre le promoteur affirmer qu'il «juge qu'il est maintenant impossible de déplacer les éoliennes sans compromettre le projet ». Cette affirmation a été relevé du reportage diffusé sur les ondes de Radio-Canada Bas-Saint-Laurent, stations CJBR-FM et CBGA-FM, le 27 avril 2006, extrait retrouvé sur internet.

Également, dans cet extrait de Radio-Canada, le porte-parole du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, confirmait «qu'il existe très peu de littérature sur les effets cumulatifs des parcs éoliens».

Avec ces propos soulevés, le COBSL s'avère très préoccupés des impacts du projet de Northland Power (et des autres déjà projets éoliens en activités et des ceux prévus à court ou moyen terme) sur la faune ailée du secteur, après que près de 283 éoliennes au total seront en fonction dans la région unique de la partie ouest de Matane.

Deuxièmement, en consultant les inventaires de la faune ailée et le dernier rapport publié par SNC-Lavalin le 12 mai 2006, nous jugeons que la description du couloir de migration et les inventaires d'oiseaux de proie, malgré un nouveau inventaire en 2006, demeure incomplet pour la description des oiseaux de proie réellement de passage dans la zone d'étude.

En regardant la page 2/12 du rapport soumis le 12 mai 2006, on remarque rapidement que les inventaires ne sont pas réalisés assez tôt (le plus tôt le 3 avril 2006), alors que les aigles (royal et Pygargue à tête blanche) sont reconnus de migrer dès la troisième semaine de mars. Également, l'effort d'observation par jour, en raison de deux heures, ne permet pas d'avoir un échantillonnage maximisant la possibilité de détecter des oiseaux de proie en période de migration. Il est connu qu'en période hâtive printanière et lorsque les conditions ne sont pas retrouvées pour une migration massive, les oiseaux ont tendances à se déplacer dans la période du jour entre environ 10 h et 14 h. En consultant l'annexe 2 du rapport, on peut noter à plusieurs reprises des inventaires débutés à 8h55 et 9h05 et terminés à 15h25 et 15h35. Ces périodes d'inventaire ne permettent pas dans bien des cas d'avoir un échantillonnage représentatif de la migration des oiseaux de proie dans les 3 sites d'observation.

Également, il a été relevé dans le protocole, une grande lacune, soit l'estimation de la hauteur du vol des oiseaux. Elle a été notée selon la position de l'observateur, et non pas selon la hauteur où il fut observé (car pour évaluer l'impact du comportement et de mortalités possible des oiseaux de proie face aux éoliennes, cette donnée est importante pour savoir où sont les oiseaux et à quelle hauteur il passe par rapport à la terre ferme).

Des faits intéressants ont été relevés dans le rapport, à la page 7/12 (2^e paragraphe et dernier paragraphe), SNC-Lavalin confirme que le segment nord (site d'inventaire) semble le plus utilisé pour la migration des oiseaux de proie (46 % des oiseaux inventoriés au printemps 2006). Également, le rapport affirme que quelques pics d'observation d'aigles a été observés au site d'inventaire du Belvédère Raoul Roy du parc du Bic (site touristique et systématique d'inventaire des oiseaux de proie au Bas-Saint-Laurent) les 30 mars et le 4 avril, entre autres, période non couverte ou peu couverte par les inventaires de l'étude d'impact et de ceux réalisés en 2006. On mentionne également un fait intéressant dans le rapport, en contraction avec des affirmations dans la conclusion, à savoir «qu'une zone de migration importante située au-dessus de la partie est de la route du Saint-Laurent, entre les stations nord et centre et un

couloir de migration très important situé au nord-est de la station sud et du lac Blanc». Il est clairement indiqué dans la rapport, et ce, encore avec une contradiction de la conclusion de celui-ci, «La topographie retrouvée à ces endroits pourrait favoriser les oiseaux dans leur migration par la création de courant ascendants localisés, par l'arrivée et la remontée de vents le long des élévations du terrain ». Ces observations faites sur le terrain et le manque de données valables dans les inventaires peuvent indiquer que rien ne justifie l'absence de corridor de migration des oiseaux de proie.

Dans le rapport du 12 mai 2006, on retrouve des affirmations non fondées qui ne font pas références aux connaissances de la migration des oiseaux et la revue de la littérature sur les phénomènes de migration.

Il est spécifier à la page 8/12 dernière phrase du premier paragraphe que «Cependant, la présence de montagnes constitue un obstacle pour les oiseaux» (on parle ici d'oiseaux de proie), alors qu'on peut affirmer que c'est plutôt une grande masse d'eau froide, telle le golfe du Saint-Laurent et le Bas estuaire qui créer un obstacle aux oiseaux, les obligeant à longer la côte pour les éviter et trouver un passage plus étroit pouvant être franchis plus au sud de l'estuaire.

Ensuite, la conclusion du rapport indique bien au 2^e paragraphe que l'inventaire demeure restreint et court pour une journée, mais par la suite, on conclue que malgré le faible échantillonnage journalier et la période couverte, on conclue que le site à l'étude pourrait aussi tout simplement ne pas faire partie d'une route migratoire achalandée par les aigles visées par ces inventaires. On retrouve une contradiction évidente des fait, au bien un hypothèse non fondée dans ces propos.

Le COBSL réitère dans ce mémoire les lacunes répétitives de l'évaluation des impacts sur les oiseaux dans les projets éoliens et affirme que les inventaires devraient être réalisés sur une longue période (3^e semaine de mars à la fin mai) et pendant plusieurs heures (au moins 4 heures, de 10h à 14h-15h) par jour, et ce, en raison de 3 à 4 jours semaines (lorsque que les conditions d'observation sont propice) pour avoir un réel portrait des oiseaux de passage (oiseaux de proie et sauvagine en avril et mai). Également, l'acquisition de connaissances devrait être fortement recommandés, et ce, en partie défrayé par les promoteurs de parc d'éoliennes, afin de subventionnés un observateur réalisant des inventaires systématiques d'oiseaux de proie au Belvédère Raoul-Roy du parc national du Bic ou ailleurs dans l'est du Bas-Saint-Laurent, entre les Méchins et Grand-Métis, et voir même jusqu'à la région du Kamouraska (site de Saint-André très intéressant) afin de connaître les réels voie migratrice des oiseaux de proie de passage au printemps particulièrement, dont plusieurs espèces menacées.

Nous recommandons qu'un montant entre 2000 \$ et 5000 \$ par année soit donné à titre de subvention aux gestionnaires des inventaires printaniers des oiseaux de proie du Belvédère Raoul Roy ou pour tout autre site d'intérêt pour

l'observation de ces oiseaux plus à l'est. Ces inventaires réalisés à moyen et long terme sont de véritable baromètre pour évaluer les populations, connaître leurs corridors de migration et les phénomènes qui les influence pour migrer.

Nous tenons à souligner que nous sommes préoccupés et peu entraînés à savoir que 12 éoliennes sont prévues dans les 5 premiers kilomètres en partant de la rive de l'estuaire du Saint-Laurent et que des éoliennes sont prévues dans 3 bassins versant d'intérêt écologiques, pour les paysages et pour la récréation en milieu naturel. Il faut comprendre que les voies migratoires des oiseaux le long du Saint-Laurent et les sites de villégiatures (camping, pêche, observation de la nature, chasse, site d'intérêt pour la tranquillité et l'absence d'urbanisation etc.) demeurent fragile écologiquement et que la présence humaine intense retrouvée le long du Saint-Laurent diminue la qualité de ces sites. Ainsi, nous recommandons que des alternatives soient apportées à la position de ces éoliennes, soit de ne pas en mettre dans les 5 km à partir de l'estuaire du Saint-Laurent, ou bien que ces éoliennes soient retranchées tout simplement du projet. Nous avons remarqué que dans le verbatim du 27 avril 2006, page 136, que le projet n'était pas arrêté sur un nombre précis d'éolienne.

Pour conclure, le COBSL ne s'oppose pas à la création d'énergie verte (l'éolien), mais il trouve que celle-ci se développe rapidement sans connaître les impacts réels sur les oiseaux (sur des sites de migration et pour les mortalités pouvant être causés par les éoliennes). Il en est de même sur les impacts sur les paysages et les citoyens, qui auront à vivre avec ces énormes moulins à vent pendant près d'un quart de siècle ou même 50 ans, si les baux sont renouvelés avec les propriétaires privés.

Nous jugeons que les engagements du promoteur à faire des changements de position d'éoliennes (extrait du verbatim du 27 avril 2006, page 41) ne sont pas clairs, très nébuleux, alors qu'il ne connaît pas en totalité les impacts de celles-ci. D'affirmer qu'il «ferait la "remédiation" nécessaire, voir à régler les conditions, à faire une étude ou une investigation pour régler des problèmes de positionnement d'éoliennes» nous semble très flou et peu encourageant pour notre développement durable. Les nuisances que ces grands moulins à vent pourraient apporter peut-être irréversible aux oiseaux et utilisateurs des sites d'intérêt écologique de la zone d'étude sont à prendre avec la plus grande considération.

Madame la présidente de la Commission, je vous remercie de votre écoute et vous souhaite mes sincères salutations.

Serge Rhéaume, biologiste et technicien de la faune
Directeur du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent